

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le 31 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – C. BRISSE – M. GROSSO - JF. MARY – JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. IBARS par M. ROUVIER - M. LEFEVRE par L. FABRE - N. SEDKI par G. REQUENA - S. SENEGA-SANCHEZ par W. BIGNON - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absente : A. KELLY

10. Subventions 2018 (L FABRE)

Suite à la commission « jeunesse, sport » du jeudi 18 janvier 2018,

Il appartient au conseil municipal :

De valider les versements de subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION</u> <u>2017</u>	<u>SUBVENTION</u> <u>2018</u>	<u>COMMISSION</u>
AACIM Marseillan la Belle	14 000 €		13 300 €
AAMMAC	800 €		750 €
ABC du Bien-Etre			
ADMR	600 €		550 €
ADRIME			
AMEA	700 €		650 €
AMR	2 600 €		2 450 €
ANACR	400 €		350 €
APIM	850 €		800 €
Assoc Bleu Soleil			1 000 €
Art Sport Club de la Sorgue			
AS Collège Marseillan			300 €
Association le Chat marseillan	1 500 €		1 400 €
Atout Vents	950 €		900 €
Aviron	3 050 €		2 700 €
Batuca Nostra	300 €		300 €
Boxing Club de Marseillan	4 000 €		5 000 €
BTP CFA Aude	150 €		104 €
Cercle de Voile	24 150 €		20 000 €
CLERSMAR	2 400 €		2 300 €
Club Occitan de Karaté	6 500 €		6 200 €
Comité des Fêtes	22 000 €		
Comité de Jumelage	3 000 €		
Confrérie les Amis de Marseillan			
COS	convention	convention	
CPEOM			
Crabe Pongiste Marseillanais			2 000 €
Crabe Roulant Marseillanais	1 000 €		1 000 €
Crabe Sportif	19 000 €	convention	
Danse Côté Court	500 €		
Danza Del Arte			
Divers Gens			
FNACA	600 €		550 €
Handi Thau Acces	1 000 €		1 000 €
Joyeux Pétanqueurs			1 300 €
La Calendreta	3 447,92 €		4 325 €
La Galéjade			
La Gasétina			
La Lance Olympique	13 500 €		16 000 €
Le Dé d'Or	400 €		350 €
Le Loup Marseillanais	4 100 €		3 900 €
Le Petit Atelier des Mougères	800 €		450 €
Les Amis de Fontregeire	1 000 €		950 €
Les Amis de Marie Fayet	1 800 €		1 700 €
Les Amis de Pierre Deley	150 €		150 €
Les Catas Babord	1 000 €		4 000 €
Les Dragons	5 000 €		4 750 €

Les Mougères	300 €		
Les Voiles Marseillanaises	8 430 €		
Ligue contre le Cancer	800 €		1 200 €
Lo Cranc de Massilhan	1 100 €		1 050 €
Lou Récantou del Pompiers	300 €		400 €
Lous Baroulaïres	1 000 €		1 000 €
Marseillan Caudete	1 625 €		1 200 €
Marseillan d'Hier et d'Aujourd'hu	3 000 €		3 500 €
Marseillan Envir. Acte Citoyen	500 €		500 €
Marseillan Fitness	1 000 €		950 €
Marseillan Historique			
Marseillan Judo	5 000 €		4 750 €
Marseillan Patri. Environnement	350 €		350 €
Marseillan Volley Club	6 000 €		5 700 €
Marsé Ré Van Magic	400 €		400 €
MJC		convention	
OCCE Bardou-Baugé			
OCCE Fontregeire			2 800 €
Olympique Marseillanais	6 000 €		6 000 €
Rased			
Secours Catholique	1 000 €		950 €
Secours Populaire	1 000 €		
Ski Nautique Club Marseillan	2 100 €		
SNSM	500 €		
Souvenir Français	2 000 €		1 900 €
supball			300 €
Syndicat Conchylicole			
Syndicat des Chasseurs	1 400 €		1 350 €
Tennis Club	13 500 €		13 000 €
ULAC	500 €		450 €
UNC	500 €		450 €
Union Cycliste Marseillanaise	2 000 €		1 900 €
UNRPA	2 800 €		2 700 €
Un Sourire en chantant			
Les paniers de Thau	500 €		
Yacht Club	300 €		
<u>TOTAL</u>	202 102,92 €		162 779,00 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Valide les versements de subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

